

TARIFS ELEVES – ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

DROITS D'INSCRIPTION :

Les droits d'inscription sont calculés en fonction du lieu de la résidence principale (au sens de l'administration fiscale) de la famille et du quotient familial tel que calculé par l'organisme versant les prestations sociales.

En cas de non communication du quotient familial délivré par cet organisme ou de justificatifs permettant son calcul, le tarif le plus élevé sera appliqué.

Les familles ont la possibilité de régler les droits d'inscription (dont le montant est supérieur à 45 €) en 3 fois : **décembre – mars et mai.**

Des réductions sont appliquées en fonction du nombre d'élèves d'une même famille inscrits au conservatoire s'acquittant de droits d'inscription :

5% pour les familles de 2 élèves, 15% pour les familles de 3 élèves et de 20% pour celles de 4 élèves et plus.

Les familles dont les dossiers d'inscription ne seraient pas transmis avant le 1^{er} novembre ne pourront pas bénéficier du paiement en trois fois.

Les élèves en CHAM et CHAD sont exonérés de droit d'inscription.

L'exonération des droits d'inscription s'applique uniquement aux disciplines pratiquées dans le cadre de ces classes.

ACCUEIL D'ELEVES PORTEURS DE HANDICAPS EN ATELIERS COLLECTIFS :

Dans le cadre de conventions de partenariat avec des associations intervenant dans l'accueil et (ou) l'insertion de publics handicapés, le Conservatoire en concertation avec l'association et en fonction des contenus et du rythme des ateliers proposés, pourra déterminer des frais de participation selon le nombre d'élèves accueillis. Les élèves auront le statut d'élèves du conservatoire.

PARTENARIAT AVEC DES ASSOCIATIONS :

Dans le cadre de conventions de partenariat, le Conservatoire au titre de ses engagements et ce, en contrepartie d'engagements du partenaire intéressant l'activité du conservatoire, pourra prévoir une exonération totale ou partielle de ces tarifs pour les élèves du Conservatoire adhérents des structures concernées.

DROITS D'INSCRIPTION (frais de dossier de 30 € inclus)					LOCATION D'INSTRUMENTS
Quotients familiaux	SEQUENCE DECOUVERTE - PARCOURS LIBRES		SEQUENCE APPRENTISSAGE - PARCOURS - APPROFONDISSEMENT		Toute domiciliation
	Limoges	Hors Limoges	Limoges	Hors Limoges	
≤600	32 €	47 €	52 €	79 €	32 €
≤700	36 €	54 €	59 €	90 €	36 €
≤800	40 €	59 €	66 €	99 €	40 €
≤900	48 €	71 €	79 €	118 €	48 €
≤1000	56 €	83 €	93 €	138 €	56 €
≤1100	64 €	96 €	107 €	160 €	64 €
≤1200	72 €	109 €	121 €	182 €	72 €
≤1300	81 €	123 €	136 €	204 €	81 €
≤1400	99 €	148 €	165 €	247 €	99 €
≤1500	117 €	175 €	194 €	291 €	117 €
≤1600	135 €	202 €	224 €	336 €	135 €
≤1700	153 €	230 €	256 €	384 €	153 €
≤1800	174 €	260 €	288 €	432 €	174 €
≤1900	194 €	290 €	323 €	483 €	194 €
≤2200	214 €	322 €	357 €	536 €	214 €
≤2500	234 €	352 €	391 €	586 €	239 €
>2500	254 €	382 €	437 €	636 €	289 €

- * Les frais de location d'instruments sont dus pour l'année entière quelle que soit la date de signature du prêt.
 * A restitution de l'instrument, celui-ci doit avoir été révisé par un professionnel. En l'absence de révision, le montant de la révision sera facturé à la famille.

	Habitants Limoges	Habitants hors Limoges
FRAIS DE CONCOURS	15 €	20 €

TARIFS LOCATION DE SALLES – ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Structures associatives de Limoges						
	½ journée		Journée (jusqu'à 18h)		Soirée (18h – 21h30)	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Activités lucratives ou à objet autre que culturel/éducatif/artistique						
Auditorium et Artscénic	174 €	209 €	350 €	420 €	263 €	316 €
Salle de pratiques collectives	88 €	106 €	174 €	209 €	131 €	158 €
Activités non lucratives						
Auditorium et Artscénic	59 €	71 €	131 €	158 €	87 €	104 €
Salle de pratiques collectives	30 €	36 €	66 €	80 €	44 €	53 €
	½ journée ou soirée (18h – 21h30)		Journée (jusqu'à 18h)		1 à 2h hebdomadaires avec pratique régulière durant un trimestre, un semestre ou une année (tarif pour 1 heure)	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Salle de danse (activités lucratives)	33 €	40 €	66 €	80 €		
Salle de danse (activités non lucratives)	22 €	26 €	50 €	60 €	3 €	4 €
Salle de cours	15 €	18 €	22 €	26 €	2 €	3 €
Abbessaille (ensemble)	30 €	36 €	44 €	53 €		
Structures associatives hors Limoges, administrations						
	½ journée		Journée (jusqu'à 18h)		Soirée (18h – 21h30)	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Activités lucratives ou à objet autre que culturel/éducatif/artistique						
Auditorium et Artscénic	261 €	314 €	522 €	627 €	392 €	471 €
Salle de pratiques collectives	131 €	158 €	262 €	315 €	197 €	237 €
Activités non lucratives						
Auditorium et Artscénic	87 €	104 €	197 €	237 €	131 €	157 €
Salle de pratiques collectives	44 €	53 €	99 €	119 €	66 €	79 €
	½ journée ou soirée (18h – 21h30)		Journée (jusqu'à 18h)			
	HT	TTC	HT	TTC		
Salle de danse (activités lucratives)	50 €	60 €	100 €	120€		
Salle de danse (activités non lucratives)	33 €	40 €	75 €	90 E		
Salle de cours	22 €	26 €	33 €	40 €		
Abbessaille (ensemble)	44 €	53 €	66 €	79 €		
Sociétés-Entreprises						
	½ journée		Journée (jusqu'à 18h)		Soirée (18h – 21h30)	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Auditorium et Artscénic	392 €	471 €	870 €	1044 €	653 €	784 €
Salle de pratiques collectives	197 €	237 €	394 €	473 €	296 €	356 €

- Les demandes dont l'objet est artistique/culturel/éducatif seront étudiées prioritairement.
- Des exonérations totales ou partielles de ces différents tarifs pourront être accordées à titre exceptionnel :
 - o pour les manifestations dont l'objet serait à caractère caritatif ou humanitaire.
 - o pour des répétitions ou prestations d'enseignants ou (et) d'élèves ou anciens élèves du conservatoire au titre de leur activité artistique
- Dans le cadre de conventions de partenariat, le Conservatoire au titre de ses engagements et ce, en contrepartie d'engagements du partenaire intéressant l'activité du Conservatoire, pourra prévoir une exonération totale ou partielle de ces tarifs.